

YEŞİM SAGLAM :

Bonjour, bonsoir à tous. Bienvenue à cet appel du groupe de travail des politiques consolidées d'At-Large. Aujourd'hui, nous sommes le mercredi 2 février 2022 et il est 13 h UTC.

Nous n'allons pas faire l'appel vu le grand nombre de participants pour gagner du temps, mais le nom de tous les participants sur l'appel par téléphone et dans le Zoom sera noté à la fin de cette téléconférence.

Nous avons reçu les excuses de Holly Raiche, de Cheryl Langdon-Orr, de Matthias Hudobnik, de Vanda Scartezini et de Dave Kissoondoyal.

Au niveau du personnel de l'ICANN, nous avons Gisella Gruber, Evin Erdoğan et moi-même, Yeşim Saglam. C'est moi qui m'occuperai de cet appel.

Nous avons un service d'interprétation en espagnol et en français. Nos interprètes d'espagnol sont Lilian et Marina et nos interprètes de français sont Jacques et Claire.

Je vous rappelle que vous avez un service de transcription en temps réel. Je vous envoie le lien dans le chat. Je vous demanderais de donner votre nom avant de prendre la parole, non seulement pour la transcription mais aussi pour que les interprètes vous identifient sur les différents canaux linguistiques.

Olivier, allez-y, je vous donne la parole.

---

***Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.***

---

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Yeşim.

Bienvenue à tous à cet appel du CPWG. Je pense que ce sera un appel très intéressant comme d'habitude. Nous allons commencer par les recommandations au Conseil d'Administration. Ensuite, nous verrons les recommandations faites par l'ALAC sur les procédures ultérieures. Nous verrons les commentaires qui ont été faits au Conseil et nous verrons les réponses qui ont été données de façon à ce que nous puissions continuer et envoyer de nouveau ces recommandations au Conseil. Ensuite, nous ferons une mise à jour des différentes révisions politiques et élaborations politiques, PDP, EPDP, etc. Ensuite, nous donnerons la parole à l'équipe d'enregistrement. Ensuite, nous entendrons Evin Erdoğan et Jonathan Zuck. Puis, nous passerons à la fin et nous entendrons le commentaire concernant le conseil de la GNSO et le GAC, les réunions bilatérales qui vont avoir lieu avec le GAC et la GNSO et l'ALAC. Ensuite, nous passerons aux divers.

Est-ce qu'il y a des modifications à faire à l'ordre du jour ou est-ce qu'il est adopté tel quel ? Je ne vois pas de main levée. Par conséquent, nous considérons que cet ordre du jour est adopté et nous allons passer à la révision des points d'action de la semaine dernière. Il y en avait deux.

Un : il s'agissait d'Evin et de Claudia Ruiz qui devaient faire circuler sur la liste du CPWG du document Google les réponses de l'ALAC concernant les procédures ultérieures. Nous allons, je pense, continuer les discussions sur ce point.

L'autre point d'action était pour Satish Babu, qui devait présenter le travail de l'équipe du PDP IDN pendant la première semaine de février. Je crois que Satish Babu a beaucoup travaillé et qu'il ne va pas pouvoir

---

le faire aujourd'hui. Je ne vois pas d'autre main levée concernant les points d'action, donc nous considérons que ces deux points-là sont réglés.

Ensuite, nous passons donc au point suivant. Il s'agit des recommandations au Conseil d'Administration et je donne la parole à Jonathan Zuck.

JONATHAN ZUCK :

Merci Olivier.

Nous avons fait circuler ce document. Il y a eu des commentaires qui ont été envoyés, quelques commentaires minimes, des modifications au niveau de la rédaction, quelques précisions. Steinar continue à travailler là-dessus. Nous avons précisé quelques points au niveau de la rédaction que nous avons corrigée. Et les changements qui ont été faits ici sont des changements au niveau de la rédaction ; ce sont des modifications que nous allons faire et nous allons soumettre à nouveau cela à l'ALAC.

Justine, je ne sais pas si vous avez quelque chose à ajouter ? Je crois que j'ai plus ou moins résumé ce qui avait été fait.

JUSTINE CHEW :

Non, je crois que c'est bien pour ma part.

JONATHAN ZUCK :

Bien, merci à tous d'avoir commenté le document. Nous allons donc le mettre au propre et le soumettre à nouveau à l'ALAC. Et le personnel se chargera de poster à nouveau ce document. Merci à tous.

---

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Jonathan, merci Justine. Merci de vous être occupé de ce travail. C'est beaucoup de travail et nous allons continuer ce dialogue avec le Conseil d'Administration concernant les recommandations de l'ALAC.

Nous allons maintenant passer au point suivant. Nous allons passer à la mise à jour des groupes de travail. Le premier, il s'agit du processus de PDP, le processus d'élaboration de politiques de la révision de la politique de transfert. Je crois qu'il n'y a pas eu de réunion cette semaine de ce groupe de travail, donc nous attendrons la semaine prochaine pour qu'ils nous donnent leur mise à jour.

Et nous passons directement au groupe de travail suivant. Il s'agit du groupe de travail sur le EPDP OIG.

YRJÖ LÄNSIPURO : Je pense que nous ne sommes pas loin d'atteindre un compromis concernant les OIG concernant ce PDP accéléré. J'ai déjà fait plusieurs rapports sur cette réunion. Une OIG peut faire une procédure d'UDRP si le titulaire du nom de domaine sortant veut se présenter devant le tribunal, faire un procès. Il a le droit de le faire. À ce moment-là, l'OIG possède une immunité. Et à ce moment-là, on est dans une situation dans laquelle les choses sont difficiles à résoudre. Apparemment, maintenant, nous avons une nouvelle formule qui va permettre d'avoir les deux possibilités, à savoir l'OIG va pouvoir se mettre d'accord avec le titulaire d'un nom de domaine sur un tribunal mutuel pour l'UDRP. Et en même temps, l'OIG ne va pas renoncer à ses privilèges et à son immunité. Si le tribunal rejette cette affaire, il y a encore des possibilités

---

pour un arbitrage. Pour synthétiser cela, le texte est très compliqué, mais je dirais pour l'exprimer simplement que nous travaillons sur ce texte pour essayer d'avoir une approche un peu plus simple, un peu plus facile de ce texte. Et je pense que nous ne sommes pas loin d'une solution à ce problème après 10 ans de travail.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Yrjö pour cette mise à jour rapide. Je vous donne la parole si vous avez des commentaires ou des questions. Justine Chew.

JUSTINE CHEW : Merci Olivier.

Je ne suis pas très optimiste, moins optimiste qu'Yrjö. J'aimerais avoir tort. En tout cas, dans le EPDP, nous pensons que l'on tourne un petit peu en rond et c'est un petit peu frustrant. Mais il y a un compromis qu'il est possible d'atteindre. J'espère que cela va avoir lieu. Quand on regarde les choses d'un peu plus loin, on a l'impression que ce sera difficile, mais espérons que ce sera le cas.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Justine. Nous espérons que cela pourra avoir lieu dans un futur proche.

Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui souhaitent prendre la parole ? Yrjö, est-ce que vous avez quelque chose à ajouter ?

---

YRJÖ LÄNSIPURO : Non, je suis tout à fait d'accord avec Justine. Je suis un journaliste, elle est une avocate, donc ce sont deux approches différentes, bien sûr, mais je pense qu'il y a une possibilité ici de parvenir à un compromis.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Yrjö.

Nous allons maintenant avancer et nous allons passer au processus d'élaboration de politiques accéléré sur les IDN. Nous allons donner la parole à Satish. Allez-y Satish, vous avez la parole.

SATISH BABU : Merci beaucoup Olivier. Merci pour ces félicitations.

Le EPDP sur les IDN a fait certains progrès. Nous allons vous les présenter et nous allons ensuite vous soumettre les différents conseils et différentes recommandations concernant ces points. Bien sûr, mes collègues peuvent m'interrompre si j'oublie quelque chose.

Lors de notre dernière présentation faite au CPWG, nous avons parlé de la charte et il nous restait quelques thèmes, le thème A de la charte sur lequel nous devons parler. Il s'agit ici des LGR de la zone racine. Je vous envoie d'ailleurs le lien de ce document dans le chat si vous voulez vous y référer si vous voulez avoir davantage de détails. Dans cette présentation, nous allons discuter des questions A4 à A7 qui portent sur différents aspects des LGR de la zone racine, particulièrement dans le cas où il y a des scripts qui ne sont pas encore dans le LGR de la zone racine. Et nous parlons ici des étiquettes de ces scripts qui ne sont pas encore disponibles dans la zone racine. On a le problème d'un grand

---

nombre de combinaisons qui sont souvent associées à des étiquettes de variant. Il y a différents types de variants. Il y a un grand nombre ici de choses qui sont concernées. Lorsqu'on regarde la question de la sécurité, de la stabilité et de la résilience de la zone racine, on ne devrait pas avoir cela.

Si vous regardez ce qui se passe au niveau du panel de génération de cette zone racine, il y a certaines choses qui vont surgir qui vont être présentées comme étant invalides. À ce moment-là, si on a ce type de situation, cela peut s'appliquer à certains scripts. C'est assez rare, mais cela peut s'appliquer. Ce sont les questions dont nous parlerons dans les prochaines étapes.

Que faire de ces variances pour les étiquettes de TLD ? Comment lorsque les scripts ne sont pas encore intégrés dans les étiquettes peut-on gérer ces scripts ? Auparavant, les procédures ultérieures SubPro nous indiquaient que l'on pouvait toujours accepter le dossier de demande, mais cela ne pouvait pas aller jusqu'au contrat et il n'y avait pas de garantie. Il pouvait y avoir des délégations supplémentaires. Le PDP demandait donc plus de conseils de la part des SubPro, donc des données supplémentaires, voir s'il y avait eu des violations et des problèmes par rapport aux scripts utilisés.

Après analyse des données, ils se sont rendu compte que tous les gTLD et ccTLD existants étaient déjà intégrés dans la LGR4 ou seraient bientôt intégrés dans la LGR5 d'ici la mi-2022. En tout cas, on s'attend à cela. Donc nous n'avons pas besoin de débattre de cela puisque la question est déjà réglée ou du moins, très rapidement, nous aurons ces scripts

---

qui seront indiqués. Voilà la situation à ce niveau, donc on n'a pas besoin de couvrir cela véritablement.

Nous passons à la diapositive suivante. Si on creuse un petit peu plus, il y a des questions de chiffres, par exemple les problèmes de permutations associées avec ces étiquettes. Comment on peut définir petit au niveau de ces étiquettes ? Est-ce qu'il doit y avoir plus de sécurité et du contenu de stabilité de développé pour faire en sorte que ces domaines de variances soient gérables au niveau des registres et des bureaux d'enregistrement ? Il y a déjà eu un travail qui a été fait à ce niveau. Dans le contexte, nous avons le document SAC060, recommandation 14 et la recommandation 6 du TSG. Le ton général, c'est que plus nous avons ces étiquettes de variances qui peuvent être déléguées, plus les problèmes peuvent être importants pour les gérer au niveau des registres et des enregistrements.

On voit à la diapositive suivante les questions de permutation. Là, vous avez un véritable exemple du travail qui est fait. Vous avez le numéro 1 par exemple, l'original, vous avez l'étiquette U, l'étiquette A, vous avez ce qui peut être alloué, ce qui est valide et vous avez la séquence de point code.

Nous avons eu une consultation avec le SSAC, nous avons travaillé avec eux. Nous avons travaillé par écrit pour le PDP. Nous avons posé des questions au niveau de la consultation. Nous avons donc travaillé avec ces membres individuels du SSAC. On a travaillé entre la communauté technique et la communauté linguistique. Mais en fin de compte, le résultat final, c'est qu'on devrait être plutôt conservateur.

---

Dans les débats avec le SSAC, pour eux, il n'y a pas de variantes au niveau technique. Ce sont plus des questions linguistiques pour eux qui sont posées. Donc c'est des étiquettes indépendantes, individuelles. C'est comme cela qu'ils voient les choses et qu'ils les gèrent.

Mais si vous regardez le troisième point, les problèmes pour gérer tout cela que l'on peut envisager avec les problèmes de permutation se sont exacerbés. Donc il serait bien que les étiquettes de variantes soient déléguées au minimum. Voilà ce qu'ils proposent. Et cela, c'est dans le cadre de la recommandation 14 du SAC060. Nous avons eu un débat pour pouvoir essayer de démontrer la nécessité d'activer la chaîne. On avance.

Nous allons ensuite regarder la gestion des permutations en rapport avec les étiquettes de variantes. Nous avons vu dans différentes langues les questions qui se posaient. Il y a six ou sept langues qui ont ce problème : l'arabe, le bengali, le chinois, le grec, le latin, le script du Myanmar et le tamil. À l'exception de l'arabe, les autres scripts et les communautés gérant ces scripts ont déjà inclus un seuil pour limiter le nombre de variantes affectées, donc cela permet d'avoir un mécanisme de sauvegarde. Pour le moment, on observe principalement l'arabe.

Qui va décider de ce seuil ? Telle est la question. Est-ce que ce sont les forces du marché qui vont tout vérifier, tout contrôler sans qu'il y ait un seuil artificiel ? Voici les réponses proposées. En raison des problèmes de permutation, cela fait sens d'avoir un nombre d'étiquettes qui soit restreint parce que les problèmes de permutation au niveau des [TLD] seront exacerbés au deuxième niveau et il est difficile de déterminer qui et comment nous allons décider de ces seuils, c'est assez artificiel. Il y a

---

déjà des mécanismes de sauvegarde au niveau de la zone racine, au niveau GP, au niveau RZ qui fournissent certaines protections. Il faut clairement démontrer la nécessité d'activer la chaîne en fournissant des preuves ou des demandes claires qui démontrent une utilisation très large de l'étiquette variante. Cela va être lorsque l'on va développer des lignes de conduite qui doivent être développées. Il y a plus de travail nécessaire au niveau de ces lignes de conduite concernant la stabilité.

Je pense que nous pourrions peut-être prendre une pause pour laisser aux personnes la possibilité de poser des questions. On peut poser des questions sur ce qui a déjà été dit, 4 et 5.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Si vous me permettez.

SATISH BABU : Allez-y.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Nous avons une liste de personnes qui veulent prendre la parole. Nous avons je crois Jonathan, Hadia et Siva.

JONATHAN ZUCK : En ce qui concerne la dernière question, je ne comprends pas très bien. Quel est le cas pour limiter le seuil dont vous avez parlé ? Quel est le problème que vous essayez de résoudre avec ce seuil ?

---

SATISH BABU :

Merci Jonathan de la question. Je vais laisser ma collègue répondre plus longuement, mais c'est une question de stabilité et de résilience de la zone racine. S'il n'y a pas de limite au premier niveau, il peut y avoir beaucoup d'étiquettes, il peut y en avoir cinq au premier niveau, 50 au deuxième niveau. Et cela peut poser des problèmes. Pour avoir tant de petites étiquettes qui arrivent, cela pose des problèmes pour la stabilité. Également, ces variances font partie d'une seule étiquette pour les registres. Tout ce que nous faisons sur une étiquette, la même chose doit être effectuée au niveau de la variante. Nous avons posé notre attention sur tous ces problèmes et ce sont des choses auxquelles on doit penser.

HADIA ELMINIAWI :

J'ai levé la main en effet parce que – et j'espère Satish que vous pouvez noter – je crois qu'il est important de donner une réponse à Jonathan. Si on parle de ces variantes affectées, il y a deux points ici. Premièrement, est-ce que l'on peut avoir un seuil maximal ? La réponse est non. Il n'y a pas de chiffre que l'on peut donner disant : « Oui, voilà un seuil qui nous satisfait, c'est tel nombre. » Cela dépend véritablement de la situation.

L'autre point, c'est que, en rapport avec ces lignes de conduite pour ce qui peut être alloué, il y a deux points lorsque l'on parle de ligne de conduite. Et ce que l'on peut véritablement faire, il faut que ces variantes soient gérables. Chaque variante a un rapport avec un gTLD qui doit être géré par un registre. Chaque registre doit être en mesure de décider combien de TLD il va être en mesure de gérer, donc il y a tout un travail qui doit être fait par les registres.

---

Et il y a un autre point ici également qui est en rapport avec la sécurité et la stabilité du DNS. En tant qu'utilisateur final, si vous avez des TLD IDN et s'il y a des confusions possibles pour les utilisateurs finaux au niveau de la stabilité, cela peut poser des problèmes pour le système du DNS. Si vous avez des TLD IDN qui peuvent prêter à confusion, il peut y avoir en même temps une utilisation malveillante du DNS et des abus. C'est véritablement un problème de sécurité. On ne peut pas mettre un seuil maximal, mais nous devons prendre en compte tout cela et ces deux points sont importants. C'est aux registres de gérer le nombre de TLD, de savoir combien de TLD ils peuvent gérer. Mais il faut réfléchir aux confusions possibles pour les utilisateurs finaux et on n'a pas la possibilité d'avoir un seuil maximal pour ces étiquettes.

Merci.

SATISH BABU :

Merci Hadia. Est-ce que mes collègues veulent ajouter quelque chose ici ? Sinon, je redonne la parole à Olivier.

Siva, allez-y, vous avez la parole.

SIVASUBRAMANIAN MUTHUSAMY : Satish, vous parlez de différentes positions de la part du marché et des comités de langue. La première question : quelle est la différence ? Et la deuxième question : quelle est la position du SSAC sur ce point-là ? Merci.

SATISH BABU :

Merci Siva.

---

La communauté linguistique a répondu. C'est la première fois que nous faisons ce travail sur des variantes d'IDN. Nous n'avons pas vraiment la possibilité d'examiner tout ce qui a été déjà fait puisqu'il n'y a pas d'enregistrement jusque-là. Le SSAC est très cohérent dans sa réponse. Ils ont vu ce qu'ils avaient vu jusqu'à maintenant. Il y a des aspects dont il faut tenir compte lorsqu'on travaille sur les deux variantes en termes de sécurité de la zone racine et de son impact sur la zone racine. Personnellement, nous pensons qu'il y a d'autres questions ici à aborder. On pense que ce n'est pas une bonne idée et qu'il n'y a pas de plafond supérieur. Leur opinion, c'est qu'il faut en commencer un et la communauté linguistique a demandé qu'il y ait cette variante. Donc on ajoute cette variante.

Ici, c'est quelque chose de positif dans la mesure où nous avons une approche tout à fait prudente qui est ouverte, qui tient compte du marché, de la communauté linguistique. Si on veut avoir une approche encore plus prudente, peut-être que l'on doit commencer et ensuite proposer de meilleures méthodes une fois qu'on aura un peu d'expérience, d'autres manières d'analyser les variantes.

En tout cas, le débat est : est-ce que l'on commence à travailler ? Est-ce qu'on applique un modèle restrictif ? Est-ce qu'on analyse l'expérience et ensuite est-ce qu'on continue, expérience du point de vue de la sécurité et de la stabilité ? On devrait pouvoir travailler sur cela en fonction des différentes communautés. Chacun devrait pouvoir prendre ce type de décision en fonction des communautés linguistiques et des candidats.

---

HADIA ELMINIAWI : Merci beaucoup Satish. Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire. Cependant, par rapport à la question de Siva, je ne pense pas que le SSAC ait une vision différente des choses par rapport à la vision de la communauté. Je ne vois pas vraiment ce qu'ils disent qui est différent de ce que nous disons. Est-ce que vous pouvez nous le dire ?

SATISH BABU : Olivier, je vous donne la parole. Olivier, vous avez la parole et nous entendons une sonnerie sur la ligne.

YEŞİM SAGLAM : Nous sommes en train d'essayer de trouver d'où vient cette sonnerie que vous entendez sur la ligne. Olivier a été déconnecté.

SATISH BABU : C'était la ligne d'Olivier.

Nous allons continuer et passer à la A6. Allez-y Jeff Neuman.

JEFF NEUMAN : Je dirais qu'il y a différentes opinions dans le groupe de travail qui représentent l'IPC et je suis une de ces personnes qui pensent différemment.

Revenons un petit peu sur ce que le SSAC a dit. Ils ont dit qu'il n'y avait pas de problème de stabilité, de sécurité si l'on mettait différentes variantes dans la racine. Donc c'était le point de départ. Mais ensuite, ils ont commencé à parler de nouvelles politiques et ils ont dit que ce serait difficile pour les opérateurs de registre de gérer cela, ce serait

---

complicé pour les bureaux d'enregistrement et pour les titulaires de nom de domaine. Et à ce moment-là, ils ont parlé de ces principes conservatifs qu'ils ont présentés à ce moment-là.

À mon avis, je ne pense pas que ce soit ce que le SSAC doit faire, ce n'est pas son rôle. Et s'il donne des recommandations, ce n'est pas quelque chose que le reste de la communauté doit prendre comme lorsqu'ils donnent des recommandations basées sur la sécurité réelle et la stabilité de la racine. Donc je ne pense pas que ce soit une bonne politique ici d'essayer de protéger toujours les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement.

En d'autres termes, ce qui est dit ici, c'est que les opérateurs de registre vont demander davantage de variantes de ce qu'ils vont pouvoir gérer. Ils ne vont pas pouvoir aider les bureaux d'enregistrement à les gérer non plus. Et ce ne serait pas un bon message pour les titulaires de nom de domaine pour pouvoir gérer les questions liées aux variantes.

Ce que je propose, c'est de retirer ce qui a été dit, cette règle de l'arbitrage, et lorsqu'on démontre qu'on ne peut pas gérer cela, d'avoir des critères qui mesurent la capacité des opérateurs de gérer plusieurs variantes en même temps, ce qui inclut un coût de formation pour les bureaux d'enregistrement, pour les titulaires de nom de domaine, pour les utilisateurs finaux. Donc on peut mettre la barre haute, mais il faut qu'il y ait une règle qui indique qu'on peut avoir seulement un certain nombre de variantes. À mon avis, ce n'est pas une bonne politique, ce n'est jamais une bonne politique, notamment s'il y a une demande pour ces variantes. Et le principe qui dit faisons-en-un et voyons comment cela fonctionne et ensuite, voyons si on continue à avancer ; quand vous

---

regardez le dernier cycle de lancement de nouveaux gTLD, on se rend compte que l'ICANN n'est pas une organisation rapide, n'apprend pas rapidement et n'avance pas rapidement.

Donc pour toutes ces raisons, pour ceux qui veulent écouter l'appel du SSAC pour savoir ce qui a été dit, je dirais que ma proposition est peut-être logique. Les membres du SSAC qui étaient sur cet appel ne parlent pas au nom du SSAC dans sa totalité. Mais en tout cas, j'ai un petit problème ici concernant mettre des limites arbitraires. C'est mon problème. À mon avis, quand on demande s'il y a plus de possibilités d'avoir une utilisation malveillante du DNS, c'est peut-être une théorie correcte, mais comme les procédures ultérieures l'ont indiqué, on pourrait avoir une seule entité qui va assigner des noms et toutes les variantes allouables au deuxième niveau. Et si quelqu'un va commettre une utilisation malveillante du DNS avec un nom, il va le faire avec tous les noms et il ne va pas faire une utilisation malveillante du DNS avec seulement un nom. Si l'opérateur de registre a la possibilité d'utiliser plusieurs variantes et d'utiliser cela pour différents objectifs, à ce moment-là, on a des politiques qui ont été acceptées par la GNSO, il y a des choses qui vont changer avec ce PDP que nous pourrons ensuite analyser. Mais je ne suis pas sûr que dans ce contexte on ait davantage d'utilisations malveillantes du DNS.

SATISH BABU :

Merci beaucoup pour ces explications.

Nous allons devoir équilibrer tous ces problèmes d'une certaine manière. Je vois par exemple que les questions de sécurité ont été abordées selon ce que dit Abdulkarim de manière plus conservative. Et

---

l'utilisation malveillante du DNS a aussi été abordée. Je pense que le CPWG peut analyser ces différents aspects et nous dire comment ils veulent que nous continuions.

Je dirais que si vous commencez à aborder ces problèmes et ce que le SSAC ou les membres du SSAC qui ont participé à cette réunion nous disaient, c'est qu'ils pensaient qu'il ne va pas y avoir de problème si on commence à travailler de manière conservative ; c'est donc un point important.

Jeff dit que le SSAC a dit qu'il n'y avait pas de problème de sécurité et de stabilité au niveau technique. Oui, c'est vrai parce que tout cela se fait sous une étiquette dans la zone racine et on peut ajouter davantage d'étiquettes.

A6 maintenant. Qu'est-ce qui pourrait arriver si une mise à jour du panel de génération d'un script est effectuée ? Ici, tout cela dépend de la couche d'Unicode et de l'incompatibilité qui existe. On nous a dit qu'il y a des changements qui peuvent avoir lieu et que ces changements vont être très conservatifs de nouveau. La proposition du GP est que l'on fasse un commentaire public. Il y a un commentaire public qui va se faire sur le LGR de la zone racine et les problèmes qui peuvent surgir ici. Ici, la question, on nous a informés qu'il s'agissait d'une possibilité très limitée. Si quelque chose arrive, à ce moment-là, il va falloir travailler sur ce TLD en particulier.

À nouveau, il s'agit ici de différents types de développements. Et le premier est que le panel de génération doit expliquer cette exception. Le panel de génération doit expliquer pourquoi cela pourrait arriver. Ici, les titulaires de registre et ICANN Org pourraient aussi avoir un impact.

---

Nous devons examiner tout cela. Ensuite, on voit la possibilité d'avoir différentes opinions et le EPDP a discuté de cela et nous sommes parvenus à la conclusion selon laquelle il fallait définir ce que signifiait cette possibilité d'avoir un système de création de grands-pères – cela s'appelle ici [grandfathering].

Et la dernière diapositive, merci. La dernière diapositive dont nous avons parlé concerne les TLD à un seul caractère. Est-ce qu'on peut les autoriser pour des scripts limités ? Comment identifier les scripts qui sont éligibles ici ? Quels sont les mécanismes ou les critères à identifier pour ces caractères qui sont autorisables.

Certaines langues ont la possibilité d'avoir des TLD avec un seul caractère comme le chinois et le japonais. On a identifié tout cela comme un système adaptable ici pour des caractères uniques, la question des idéogrammes qui se pose et de tous ces types de caractères, idéographes et ainsi de suite. Cela pourrait être une catégorie unique de TLD ; cela pourrait être une solution pour ces scripts.

Il y a des questions qui ont été soulevées lors du dernier EPDP au niveau des variantes. Mais nous convergions sur les langues qui peuvent éventuellement poser le plus de problèmes. Et nous essayons d'avoir les caractères qui sont les plus problématiques, voir ce qui pourrait être permis. Mais il y en aura certains qui seront ouverts et d'autres qui seront limités au niveau des langues.

Voilà, nous avons terminé notre présentation. Nous pouvons prendre des questions supplémentaires sur les deux dernières diapositives.

---

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je vois qu'il y a encore des mains levées. Nous allons donner la parole à Siva.

SIVASUBRAMANIAN MUTHUSAMY : Hadia demandait pourquoi j'avais ce type d'opinion et pourquoi le SSAC avait une opinion différente. Je voudrais être clair à ce sujet, la position sur la sécurité du SSAC.

SATISH BABU : Oui Hadia, vous voulez répondre à cela ?

HADIA ELMINIAWI : Merci Satish. Je crois que c'était mon tour de toute façon.

Une nouvelle fois, Siva, selon moi, je ne pense pas que le SSAC voit les choses différemment ; c'est la sécurité qui compte. Je suis d'accord, cela ne fonctionne pas ce type de seuil parce que cela dépend des IDN, cela dépend véritablement de ces étiquettes. Je suis d'accord, chaque registre doit être en mesure d'identifier combien d'étiquettes variantes sont possibles.

Et je suis d'accord également pour parler de l'utilisation malveillante du DNS. Ce n'est pas une très grosse inquiétude mais néanmoins, on doit prendre cela en compte.

SATISH BABU : Merci Hadia.

---

Nous allons passer à Justine Chew.

JUSTINE CHEW :

Je ne sais pas si j'ai coupé la parole à Hadia.

Je crois qu'il y a une certaine confusion en ce qui concerne la sécurité et la stabilité. Le point de vue du SSAC, c'est au niveau de la racine. Le nombre de variantes ne compte pas beaucoup parce que chaque variante est considérée comme un TLD. Les serveurs ne savent pas que c'est une variante. C'est vu comme des TLD différents. Il y a ces étiquettes de génération de label. Par exemple les communautés linguistiques, pour des scripts comme le chinois, ils vont voir que ces deux TLD sont reliés. On a un outil de gestion de cela. Ils utilisent l'outil et ils vont générer ce qu'ils vont considérer comme étant une variante. Il y a des exemples qui ont été donnés en langue arabe plus tôt.

Donc ce n'est pas vraiment un problème technique en ce qui concerne la sécurité et la stabilité. C'est un problème de sécurité et de stabilité pour les utilisateurs finaux, parce que ces deux TLD doivent jouer un rôle précis dans la zone racine. Mais c'est très difficile de programmer cela au niveau de la zone racine. Donc ça revient aux registres et aux bureaux d'enregistrement revient de trouver une manière de gérer ces variantes. C'est un niveau de complexité sur lequel il faut avoir une prise de conscience et ce que fait le SSAC. Trois TLD peuvent générer 81 variantes ou plus. Donc il y a un certain nombre limité qui peuvent être affectés et vous risquez de regrouper plusieurs TLD ensemble et c'est là où on peut commencer à avoir des problèmes au deuxième niveau. Donc voilà où se trouve la complexité.

---

Ma perspective personnelle, c'est que c'est une approche prudente. Mais la difficulté, c'est de définir un seuil maximal, un plafond et qui va définir ce plafond. Donc ce n'est peut-être pas une très bonne idée. Je parle en mon nom personnel, on ne peut pas définir ce type de plafond, même avec un petit nombre de variantes. Là, il faut demander aux titulaires de nom de domaine pourquoi ils ont besoin de cela, qu'est-ce qu'ils vont en faire. Il faut avoir plus de visibilité sur cela pour pouvoir le gérer, justement pour éviter des confusions, pour éviter les abus éventuels du DNS. Et cela va nous permettre de protéger et de bien travailler avec les utilisateurs finaux. Il faut vraiment répondre à ces questions, quel est vraiment le besoin de ces variantes, pourquoi vous le demandez.

Voilà ce que je voulais dire. Merci. Et nous sommes toujours intéressés par les points de vue que vous pourriez avoir. N'hésitez pas à nous contacter.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup. Je ne pense pas qu'on ait d'autres personnes voulant intervenir dans la liste.

SATISH BABU : Non, il n'y a pas personne demandant la parole.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien, merci Satish. Je vous redonne la parole.

---

SATISH BABU : Nous allons continuer à travailler là-dessus. On continuera à vous donner des informations, notamment sur le dernier point que nous avons soulevé. S'il y a plus de questions, nous vous donnerons plus de détails. Si le CPWG a des idées, n'hésitez pas à les partager. Merci beaucoup.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Satish.

Nous allons maintenant pouvoir passer au point suivant à l'ordre du jour avec Jonathan Zuck et Evin Erdoğdu. Nous allons parler des mises à jour sur les politiques.

EVIN ERDOĞDU : Je suis en train de regarder ce que nous avons à l'ordre du jour. Il n'y a pas rien de ratifié de la part de l'ALAC depuis la dernière réunion du CPWG, mais nous avons néanmoins des mises à jour. Vous pouvez le voir pour février et pour mars et plus tard au mois d'août. En février, il va y avoir un rapport sur le processus sur la zone racine. Et en août, il y aura une mise à jour sur les procédures de la GNSO. Nous avons également invité NCAP au niveau de son leadership à venir nous parler dans les semaines à venir au CPWG. Pour le moment, il y a simplement un commentaire ouvert sur l'analyse pour la collision de noms. Donc nous allons vous donner plus d'informations à ce sujet, sur NCAP.

Nous avons le groupe OFB, finances et budget, qui gère des points concernant le plan opérationnel et le budget. Mais le travail est presque terminé et cela va aller au vote à l'ALAC.

---

Donc je redonne la parole à Jonathan si vous avez d'autres points.

JONATHAN ZUCK : Merci Evin. Je ne pense pas avoir grand-chose à rajouter. Je crois qu'on a tout géré à ce niveau.

Olivier, je vous redonne la parole.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, c'était très rapide, très bien.

Je ne vois pas l'écran, je ne sais pas s'il y a des mains levées. J'ai un petit peu zappé le RDS. Je crois qu'Alan allait nous dire quelques mots. Je ne sais pas si Alan a quelque chose à dire au sujet du groupe RDS.

ALAN GREENBERG : Non, je n'ai rien à dire. Je n'ai pas pu aller à la réunion la semaine dernière, donc je n'ai rien à indiquer en ce qui concerne cette équipe d'envergure de la précision.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Nous allons avancer. Il y a deux points qui sont à l'ordre du jour, la session bilatérale ALAC-GAC lors de la réunion d'ICANN73. Joanna Kulesza a demandé à ce que nous parlions un petit peu de la possibilité de parler des thèmes de discussion. Je ne sais pas si Joanna est avec nous pour en parler.

JOANNA KULESZA : Oui, je suis là.

---

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Allez-y.

JOANNA KULESZA : Merci beaucoup.

Très brièvement, c'est une demande que j'ai mise sur la liste de diffusion pour que nous puissions parler de ces thèmes de discussions lors des sessions bilatérales que nous avons avec le GAC lors de la réunion de l'ICANN73. C'est comme d'habitude la liaison du GAC qui a demandé qu'on propose des sujets de discussion qui soient pertinents pour le moment sur la liste que nous avons reçue de la part du GAC. Cela inclut l'utilisation du DNS, le EPDP SubPro, les différentes manifestations également, l'acceptation universelle possiblement pourrait être rajoutée. Les points qu'a soulevés Satish pourraient être également quelque chose que nous abordions. Et un document blanc.

Donc on pourrait avoir une petite équipe de rédaction. Il y a eu des réunions avec le groupe sécurité du GAC qui a travaillé avec d'autres coprésidents, avec Cheryl Langdon-Orr qui pourrait participer. Nous avons reçu un retour de Steinar sur la liste de diffusion pour cette liste de rédaction. Ce serait bien d'avoir un petit groupe qui puisse travailler efficacement et qui puisse bien sélectionner ces thèmes de discussion. Il y a une plénière sur l'utilisation malveillante du DNS qui aura lieu lors de l'ICANN73. Cela pourrait être la possibilité de lancer vraiment le débat que nous désirons avoir. Il y a beaucoup d'études qui sont faites sur la position européenne.

---

Je vais m'arrêter là. J'ai envoyé mon premier email. Justine a fait d'excellentes suggestions au sujet du format. Il y a aussi cette séance bilatérale plénière avec le conseil de la GNSO. Je vais redonner la parole.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Joanna. Je ne vois pas l'écran, donc merci de nous avoir avertis.

Est-ce qu'il y a des mains levées ? S'il vous plaît, c'est le moment de me le dire.

JUSTINE CHEW : Oui, ma main est levée.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Justine, allez-y, vous avez la parole.

JUSTINE CHEW : Merci Joanna. J'allais suggérer ici, à partir de ce que je fais pour la GNSO, si vous voulez proposer un thème qui vous paraît intéressant sur lequel vous voudriez poser des questions de façon à ce qu'on comprenne mieux ce que vous voulez faire au niveau du GAC et quelle est votre trajectoire.

Ensuite, je voulais aussi parler des procédures ultérieures. En termes de procédures ultérieures, d'après ce que Joanna a dit, si on regarde les priorités concernant les discussions avec le GAC, nous en sommes resté au point où on a une situation dans laquelle on est un petit peu en attente.

---

Ce qu'on pourrait faire, une fois qu'on aura établi les réponses de l'ALAC aux questions qui seront posées sur les procédures ultérieures, l'ICANN peut envoyer une copie à mes collègues au GAC sur ce thème des procédures ultérieures et à ce moment-là, nous pourrions voir si cela les intéresse et s'ils veulent aborder ces questions pendant la réunion entre l'ALAC et le GAC. Est-ce que vous êtes d'accord ? Est-ce que vous pensez que c'est quelque chose d'utile à faire, Joanna ? Joanna, vous avez la parole.

JOANNA KULESZA :

Merci. Je serais ravie d'appliquer ce que vous proposez. Je crois que c'est très clair. Et cela peut être très intéressant. Nous allons travailler là-dessus. Je travaillerai avec vous avec plaisir pour davantage de détails si cela est en accord avec le reste du groupe. On peut regarder si on peut obtenir davantage de détails et faire une demande aussi.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci beaucoup Joanna.

Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre qui souhaite prendre la parole ? Je ne vois pas de main levée, et je n'entends rien. Je pense que personne ne veut prendre la parole.

Nous allons passer au dernier point de notre ordre du jour. C'est Justine qui va prendre la parole. Il s'agit de la réunion bilatérale avec l'ALAC et la GNSO.

---

JUSTINE CHEW : Un appel a été fait pour aborder les questions entre l'ALAC et le conseil de la GNSO qui va avoir lieu le 9 mars. Pour le moment, je n'ai pas reçu de suggestions. J'aimerais bien en recevoir. Pour le moment, on a fait un petit travail de mise en ordre. Le premier point sur le SSAD, je vais demander à Hadia et à Alan de le regarder un petit peu et de faire un petit cadre sur les objectifs qu'ils voudraient atteindre lors de cette réunion entre le conseil de la GNSO et l'ALAC. Le reste est assez simple. Je pense que tout le monde pourra le lire et faire des commentaires. Je vais demander au personnel de l'ICANN de nous rappeler les dates butoirs qu'il faudra respecter quant à la présentation de la liste et à l'élaboration de la liste, etc.

ALAN GREENBERG : On n'entend plus Justine. Justine, on ne vous entend plus.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Justine, est-ce que vous avez fini ? Parce qu'on ne vous entend plus. On n'a pas entendu la fin de votre phrase.

ALAN GREENBERG : Je pense qu'elle avait terminé.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Parfait, merci. Est-ce qu'il y a des questions sur ce que vient de dire Justine ?

JONATHAN ZUCK : Il y a trois mains levées. Hadia, allez-y, vous avez la parole.

---

HADIA ELMINIAWI : Merci Jonathan et Olivier. Merci Justine d’avoir présenté cette liste des thèmes. Je serai ravie de contribuer à la partie de l’évaluation de la conception opérationnelle et des discussions là-dessus pour ce système standardisé, le SSAD. Mais je voudrais savoir, est-ce que vous voulez qu’on aborde des thèmes ou qu’on discute des thèmes, comme par exemple la partie concernant la mise en œuvre de la part de l’ICANN de certaines politiques ? Est-ce que nous voulons vraiment discuter de ces thèmes ? Est-ce que c’est approprié de le faire ? Voilà ma question. Merci.

Justine a été déconnectée, donc elle n’est plus là.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci. Personnellement, je suis en train de circuler, donc j’ai quelques petits problèmes de connexion moi aussi.

JONATHAN ZUCK : Justine vient de me dire qu’elle a été déconnectée, donc elle va se reconnecter.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je crois qu’il y a différentes remarques qui ont été faites.

JONATHAN ZUCK : Et nous avons Sébastien qui demande la parole aussi.

---

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Sébastien, allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci Jonathan, merci Olivier d'avoir organisé cette réunion à partir de deux continents différents.

En fonction de ce que vient de dire Hadia, j'aimerais vraiment que l'on soit un peu plus général, qu'on aborde des thèmes plus généraux plutôt que d'aborder des thèmes spécifiques soulevés par des journalistes.

Peut-être que la meilleure manière est de voir quel thème peut être présenté. Dans notre groupe de travail par exemple, nous travaillons sur les budgets et les finances, un thème qui pourrait être intéressant à discuter avec la GNSO. Ce serait le thème du budget et des finances. La question de la priorisation aussi pourrait être intéressante. Je ne sais pas quand ces discussions avec la GNSO vont avoir lieu. Est-ce que c'est avant ou après la réunion que Cheryl Langdon-Orr a mentionnée sur les thèmes politiques ? En tout cas, si c'est après, ce serait très bien. Si c'est avant, il faudra se préparer. Mais je voulais m'assurer que l'on ne va pas aborder des thèmes politiques seulement, mais qu'on va aussi aborder d'autres types de thèmes dans la discussion avec la GNSO.

Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Sébastien.

De nouveau, je ne vois pas l'écran, mais je crois qu'on a une demande de parole d'Alan Greenberg.

---

ALAN GREENBERG : Est-ce que vous m'entendez ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Vous avez la parole, Alan.

ALAN GREENBERG : Excusez-moi, j'étais en muet.

Je suis un peu confus ici pour donner mon opinion. C'est la première réunion avec la GNSO qu'on a depuis plusieurs années. Je pense que ce serait bien qu'il n'y ait pas de thèmes controversés qui soient abordés ici de façon à ce qu'il n'y ait pas de désaccord. Il me semble que c'est Hadia qui a dit qu'ICANN n'a pas mis en œuvre de nouvelles politiques depuis 2016. Non seulement nous n'avons pas mis en œuvre de nouvelles politiques, mais nous n'avons pas non plus fait appliquer les politiques qui devraient être mises en œuvre.

Donc si on part de la diapositive de la GNSO par exemple, c'est important. Une autre approche sur cette même question portant sur la phase 2 du EPDP, la GNSO était très heureuse d'approuver les recommandations du SSAC lorsqu'elles sont apparues dans le PDP puisqu'ils disent que le PDP ne fonctionne pas. Donc à ce moment-là, on ne viole pas de règles et tout cela, sans tenir compte des oppositions qui avaient surgies et sans tenir compte des préoccupations soulevées. Ici, le conseil a été impliqué dans la phase de conception opérationnelle. Il y a beaucoup de problèmes. Est-ce que cela est logique et intelligent de le

---

mettre en œuvre tel que cela a été recommandé ? Qu'est-ce qu'on pourrait changer ici pour que cette mise en œuvre soit plus pratique ?

Donc il y a différentes positions qui ont été prises en réponse à l'ODP et à l'approbation de ce PDP. Il y a différentes choses qui doivent être discutées, mais il y a beaucoup de choses qui ne sont pas vraiment très encourageantes quand on les analyse. Tout cela va finir par apparaître et je ne sais pas si cette réunion, lorsqu'elle va avoir lieu, va pouvoir aborder tout cela.

JUSTINE CHEW :

Excusez-moi, j'ai eu un problème de connexion. J'ai raté une grande partie de ce qu'Alan disait. Je suis navrée, mais j'écouterai les enregistrements.

Puisque je cherchais des recommandations, des conseils concernant les positions à court terme qui pourraient être soulevées lors de la réunion de l'ICANN73 pendant la réunion entre la GNSO et l'ALAC, je suis ouverte à toutes les suggestions, j'ai dit que le conseil de la GNSO a une position actuelle qui dit : « Nous devons faire quelque chose » - je simplifie bien sûr énormément ce qu'ils ont dit.

Ils ont établi une petite équipe pour essayer d'analyser l'ODA du SSAD pour voir ce qu'ils pourraient faire. Une invitation a été faite à travers Hadia et Alan pour voir s'ils veulent participer au travail de cette petite équipe. Je crois qu'Hadia s'est portée volontaire.

Je crois qu'il y a ici des possibilités de discussion. La question ici est comment on fait cela ? Est-ce que nous devons avoir un objectif ? Est-ce que nous travaillons de manière graduelle ? Je pense que la manière

---

graduelle serait peut-être meilleure ? Si nous comprenons qu'on va peut-être remonter à des problèmes dont nous pouvons parler avec le conseil de la GNSO sur par exemple les améliorations continues dans la façon dont fonctionne la GNSO, tout ce qui concerne le PDP 3 ; il y a donc tout une série de conversations qui vont être nécessaires mais qui vont demander un certain temps avec la GNSO.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Justine.

Nous avons maintenant Siva.

SIVASUBRAMANIAN MUTHUSAMY : Je dirais qu'il y a des participants très informés qui participent et Hadia et Alan le sont, mais la question ici serait, ce groupe de travail doit présenter des participants qui pourront participer. Je suis tout à fait d'accord avec la participation d'Alan et d'Hadia que je respecte beaucoup, mais je voudrais savoir quelle est la perspective du conseil de la GNSO sur cela.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Siva. Est-ce que nous avons besoin d'une réponse maintenant ? Est-ce que nous devons demander à la GNSO ce qu'ils en pensent ?

SIVASUBRAMANIAN MUTHUSAMY : Oui, je pense qu'il faut poser la question à la GNSO lors de la prochaine réunion pour qu'ils nous le disent.

---

ALAN GREENBERG : Si Justine a une réponse, on peut lui donner la parole. Justine, allez-y.

JUSTINE CHEW : Merci beaucoup.

Vous savez, la GNSO a une manière de fonctionner – tout comme l’ALAC, tout comme d’autres entités. Les silos, on peut uniquement les briser lentement. On ne peut pas tout faire en même temps, mais on peut faire de petites avancées. Je crois que c’est la manière de fonctionner qu’il faut retenir. Donc qu’une petite équipe en effet se penche sur certains de ces points, ce serait une bonne chose.

L’ALAC a beaucoup de connaissances sur le SSAC et sur l’ODA, donc je pense qu’on est bien placés justement pour analyser cet ODA, cette évaluation de la conception opérationnelle. Je crois qu’on pourrait bien gérer cette tâche.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Justine.

Alan.

ALAN GREENBERG : Merci. J’aimerais rebondir là-dessus.

Je suspecte que si avec Hadia on n’était pas en mesure de le faire et que l’ALAC choisisse quelqu’un d’autre qui comprenne bien ces problématiques et qui puisse participer, l’ALAC peut tout à fait le faire et la GNSO ne va peut-être pas être très réceptive par rapport à cela. Mais je ne sais pas. Ce n’est pas le cas pour le moment je pense.

---

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci. Justine.

JUSTINE CHEW : En effet, c'est une petite équipe du conseil de la GNSO. Ce n'est pas un PDP ouvert. Donc c'est une autre manière de travailler avec d'autres types de débat.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autre main levée, donc je crois que nous avons fermé ce point.

Alan, vous voulez dire quelque chose ?

ALAN GREENBERG : Oui, brièvement.

La GNSO a eu plusieurs réunions récemment, des réunions du conseil de la GNSO où ils ont nommé des personnes. Je ne sais pas si l'on me parle, il y a des interférences. Est-ce que vous m'entendez bien ? Il y a des interférences.

Je disais que le conseil de la GNSO s'est réuni et a invité des membres du EPDP nommés par la GNSO qui ont été fortement critiqués par nous pour ne pas permettre aux autres représentants de prendre la parole parce qu'ils ne faisaient pas partie du conseil de la GNSO. On essaie de régler ce problème et je pense qu'ils apprécieraient cela et que ce ne serait pas vu comme une critique.

---

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci.

La date limite, c'est quand ? C'est très pressé ? Dès que possible ?

JUSTINE CHEW :

Je ne me rappelle plus de la date limite. Alan et Hadia vont pouvoir répondre. Je ne sais pas si Alan l'a fait dans le chat. Il faut simplement indiquer que cela se passe et on va voir ce qui en ressort.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci Justine. Alan a répondu également me dit-on. Très bien. Je crois que nous avons terminé sur ce sujet.

La dernière question : y a-t-il d'autres sujets ou questions ? Je crois que c'est le premier appel de l'ALAC où je passe d'un continent à un autre. Je vais passer ce pont entre l'Europe et l'Asie.

Quand sera notre prochaine réunion ? Je vais demander au personnel de nous l'indiquer.

YEŞİM SAGLAM :

Merci Olivier.

Nous avons notre rotation et la prochaine réunion sera la semaine prochaine le mercredi à 19 h UTC.

Néanmoins, j'ai une question pour Jonathan. Jonathan, il y a un appel des responsables des SO/AC, donc Jonathan, je pense que vous allez être en conflit. Vous allez devoir aller à cette autre réunion des

---

présidents des SO/AC. Est-ce que nous devrions faire 20 h ? Quel horaire devrions-nous avoir la semaine prochaine ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Jonathan Zuck, vous avez la parole.

JONATHAN ZUCK : Je ne veux pas m'avancer, je ne veux pas poser de problème. Si Olivier est disponible, pas de problème. Je veux m'assurer que tout le monde soit en mesure de participer à l'appel, ce n'est pas pour moi.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Cela ne me dérange pas. La semaine prochaine à 19 h UTC, mais je suis conscient qu'il y a des gens qui ne peuvent pas participer en raison des problèmes qui existent.

YEŞİM SAGLAM : Ce pourrait être une heure plus tard, peut-être, cela pourrait fonctionner pour tout le monde ? Donc à 20 h UTC mercredi prochain, prochain appel. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup.

J'aimerais donc remercier nos interprètes qui sont toujours avec nous, remercier également les services de transcription en temps réel et toutes les personnes qui ont effectué des mises à jour aujourd'hui. On se retrouve la semaine prochaine. Et d'ici là, merci de vos suggestions

---

pour ces réunions ALAC-GAC, ALAC-GNSO qui se dérouleront à l'ICANN73. On va utiliser la page wiki pour cela. Nous vous souhaitons une excellente continuation où que vous soyez. Au revoir.

YEŞİM :

Merci beaucoup. La réunion est maintenant terminée. Nous vous souhaitons une excellente continuation. Au revoir.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**